

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

QUEL PROJET DE TERRITOIRE À L'HORIZON 2035 ?

À travers l'élaboration de son SCOT, le Seuil du Poitou construit son projet de territoire qui a deux finalités : construire un projet durable et cohérent permettant d'améliorer la qualité de vie de tous et de rendre le territoire plus fort et plus attractif pour peser au sein de la région Nouvelle-Aquitaine.

➤ Qu'est-ce que le SCOT ?

C'est un document d'urbanisme qui permet de définir un projet de territoire pour le Seuil du Poitou.

Il exprime une stratégie d'aménagement et de développement durables à l'horizon 2035. Il fixe les règles du jeu dans les domaines de l'habitat, des transports, du développement économique, de l'environnement, de l'énergie...

Il aborde ces thématiques de façon croisée. Il offre un cadre de référence aux documents d'urbanisme locaux comme le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui, notamment, encadre les permis de construire.

Il fédère 4 intercommunalités pour rendre le projet cohérent dans son ensemble.

➤ De quoi se compose le SCOT ?

Le SCOT est composé de trois documents principaux répondant à trois questions : le **diagnostic** ("Quel portrait du territoire ?"), le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables - PADD** - ("Quel projet pour demain ?"), le **Document d'Orientations et d'Objectifs - DOO** - ("Quelles normes pour y parvenir ?").

➤ Pourquoi êtes-vous directement concernés par le SCOT ?

Le SCOT touche à l'aménagement du Seuil du Poitou dans les domaines essentiels de la vie quotidienne : logement, commerce, entreprises, agriculture, paysages, transports, tourisme, culture, énergie, climat, numérique... Autant de thèmes qui vous concernent directement. C'est pourquoi la concertation est l'un des maîtres mots de l'élaboration du SCOT.

➤ À quelles questions le SCOT répond-il ?

Transport

Comment répondre aux attentes des habitants et des entreprises en matière de transport ? Comment favoriser l'usage des transports en commun et des modes de déplacement doux (vélo et marche) ?

Économie

Comment développer les pôles économiques pour favoriser l'emploi ?

Le territoire du SCOT du Seuil du Poitou



Commerce

Comment équilibrer commerces de proximité et grandes surfaces pour des villes et bourgs attractifs ?

Habitat

Où construire ? Où réhabiliter ? Combien et quels types de logements à l'horizon 2035 ?

Environnement

Comment équilibrer urbanisation et préservation des espaces naturels et agricoles ?

Climat/Énergie

Comment réduire les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergie ?

Numérique

Comment favoriser l'accès des entreprises et des habitants au numérique ?

➤ Qui élabore le SCOT ?

• Les élus du Syndicat Mixte en charge du SCOT, membres des 4 intercommunalités, avec les partenaires publics (État, Région, Département, Chambres consulaires, Autorités Organisatrices des Transports...,

c'est-à-dire les Personnes Publiques Associées),

- les partenaires techniques (urbanistes, géographes, paysagistes, spécialistes de l'environnement...),
- en concertation avec les habitants et le monde associatif et économique.

➤ Quel calendrier ?

Le diagnostic a été rédigé en 2017. Le PADD et le DOO le seront en 2018. L'arrêt de projet est prévu fin 2018. Ensuite, les Personnes Publiques Associées seront consultées sur le projet. Enfin, une enquête publique sera organisée. Le SCOT sera appliqué en 2020.

Comment vous exprimer ?

- ➔ Lors des **réunions publiques** (les dates et les lieux sont sur Internet).
- ➔ Sur Internet : www.scot-seuil-du-poitou.
- ➔ Par mail : monavis@scotsp.fr.
- ➔ Sur les **registres d'expression** (la liste des lieux de mise à disposition est sur Internet).